

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 1 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : MarineWeld Syringe Partie A

Code produit : 50172CAN



Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC

400 CMH Road

Sulphur Springs, TX 75482

903-885-7696

info@jbweld.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

InfoTrac

352-323-3500 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Toxicité spécifique de l'organe cible - exposition simple, catégorie 3, irritation respiratoire

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H332 Nocif en cas d'inhalation.

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Déclarations de mise en garde :

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.

P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 2 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec de l'eau / du savon.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P405 Garder dans un endroit fermé à clé.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	10-30
Numéro CAS : 28182-81-2	Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	60-80

Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes respiratoires se développent et persistent ou en cas de malaise : obtenir des soins médicaux. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration a cessé, le personnel qualifié doit commencer la respiration de secours et obtenir une aide médicale d'urgence

Après un contact avec la peau :

Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 3 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du médecin ou du centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, placer la victime sur le côté gauche avec la tête vers le bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Les symptômes liés à la sensibilisation de la peau peuvent inclure irritation, rougeur, douleur, éruption cutanée, inflammation, démangeaisons, brûlures et dermatite

Les symptômes liés à l'irritation et à l'inhalation des voies respiratoires peuvent inclure vertiges, somnolence, maux de tête, difficultés respiratoires, nausées, vomissements, douleurs abdominales et baisse de conscience. Les effets indésirables dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact)

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Chimique sèche

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

Ne pas rejeter les eaux utilisées pour lutter contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression

Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 4 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Éponger le liquide à l'aide d'une matière absorbante inerte (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Conserver dans des récipients fermés appropriés pour l'élimination

Référence à d'autres sections :

Section 8 : Équipement de protection individuelle

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8).

Éviter la formation d'aérosol. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas respirer les vapeurs/poussières. Ne pas fumer.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies ou des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être présentes lors des processus utilisant ce mélange.

Conteneur dangereux lorsqu'il est vide. Éviter l'exposition - obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Interdiction de fumer, manger et boire dans la zone d'application.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 3 mg/m ³ (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m ³ (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 10 mg/m ³ (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m ³ (Fraction respirable)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 5 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Manitoba - Limite d'exposition (VLS-MPT) : 1 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 1 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 10 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction inhalable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 3 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 10 mg/m ³ (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 20 mg/m ³ (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 3 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 6 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 6 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Matière de gant recommandée : Caoutchouc butyle

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide blanc
Odeur :	Non déterminé ou non disponible
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	> 260 °C
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	1,3 kg/l (25 °C)
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	13 000 cps (23 °C)
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 7 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible
------------------------	---------------------------------

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Alcools, Amines, acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, eau.

Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NOx), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxydes de métal, Formaldéhyde, Acétone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation :

Nocif en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	inhalation	CL50 - Rat : 388 mg/m ³ (4 heures)
Hydroxyde d'aluminium	orale	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	inhalation	CL50 (4 heures) : 888 à 2.300 mg/m ³ air (rat)

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 8 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation :

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 9 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde d'aluminium	CL50 (16 jours) : 430 à 3,910 µg/L
	NOEC (33 jours) : 71,5 à 558,1 µg/L
	CE50 (48 heures) : 1,5 à 2,56 mg/L

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Pas facilement biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Ne présente pas un potentiel élevé de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 10 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

28182-81-2	Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	répertorié
21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 11 sur 11

MarineWeld Syringe Partie A

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Fin de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 1 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : MarineWeld Syringe - Part B

Code produit : 50172 B CAN



Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC
400 CMH Road
Sulphur Springs, TX 75482
903-885-7696
info@jbweld.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

InfoTrac
352-323-3500 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Toxicité reproductrice, catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H361 Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

Déclarations de mise en garde :

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux

P405 Garder dans un endroit fermé à clé.

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 2 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane	5-10
Numéro CAS : 21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	10-30
Numéro CAS : 280-57-9	1,4-Diazabicyclooctane	0.3
Numéro CAS : 68928-76-7	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	0.11

Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes respiratoires se développent et persistent ou en cas de malaise : obtenir des soins médicaux. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration a cessé, le personnel qualifié doit commencer la respiration de secours et obtenir une aide médicale d'urgence

Après un contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la zone au savon et à l'eau. Éponger ou broser délicatement l'excédent de produit. Demander immédiatement conseil à un médecin si des symptômes apparaissent ou s'aggravent

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du médecin ou du centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, placer la victime sur le côté gauche avec la tête vers le bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 3 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Symptômes et effets retardés :

Une exposition à long terme peut affecter la fertilité. Les symptômes incluent notamment mais sans limitation : problèmes menstruels, comportement sexuel altéré/fertilité/ et résultats de grossesse compromis. Une exposition à long terme peut également affecter le développement du fœtus. Les symptômes incluent notamment mais sans limitation : retard de croissance intra-utérine, naissance prématurée, anomalies congénitales et mort postnatale

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Chimique sèche

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Ne pas rejeter les eaux utilisées pour lutter contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau
La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression

Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8)

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Éponger le liquide à l'aide d'une matière absorbante inerte (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Conserver dans des récipients fermés appropriés pour l'élimination

Référence à d'autres sections :

Section 8 : Équipement de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 4 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

- Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
- Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
- Ne pas respirer les vapeurs/poussières.
- Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conteneur dangereux lorsqu'il est vide.
- Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8).

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

- Maintenir le conteneur bien fermé.
- Protéger contre le gel et les dommages matériels.
- Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	Ontario : MPT 1,0 ppm (8 heures) ; 4,6 mg/m ³ (8 heures)
	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	LEP Alberta : VLS-MPT 0,1 mg/m ³ (comme Sn) 8 heures ; LECT 0,2 mg/m ³ (comme Sn)
	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	LEP Colombie-Britannique : VLS-MPT 0,1 mg/m ³ (comme Sn) 8 heures ; LECT 0,2 mg/m ³ (comme Sn)
	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	LEP Manitoba : VLS-MPT 0,1 mg/m ³ (comme Sn) 8 heures ; LECT 0,2 mg/m ³ (comme Sn)
	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	LEP Ontario : VLS-MPT 0,1 mg/m ³ (comme Sn)
	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	LEP Québec : VLS-MPT 0,1 mg/m ³ (comme Sn) 8 heures ; LECT 0,2 mg/m ³ (comme Sn)
	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	LEP Saskatchewan : VLS-MPT 0,1 mg/m ³ (comme Sn) 8 heures ; LECT 0,2 mg/m ³ (comme Sn)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Alberta : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 10 mg/m ³ (poussières totales) 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 3,0 mg/m ³ (Fraction respirable) 8 heures

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 5 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Manitoba : VLS-MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Ontario : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Québec : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 20 mg/m ³ 15 min
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 3 mg/m ³ (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m ³ (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 10 mg/m ³ (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Manitoba - Limite d'exposition (VLS-MPT) : 1 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 1 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 10 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction inhalable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 3 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 10 mg/m ³ (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 20 mg/m ³ (Composés et poussières métal comme Al)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 6 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 3 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 6 mg/m ³ (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide blanc
--------------------------------------	---------------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 7 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Odeur :	Non déterminé ou non disponible
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	203° C
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1,3
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	8000 cps (23 °C)
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Pas de décomposition si stocké et appliqué comme indiqué.

Stabilité chimique :

stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter :

Températures extrêmes, exposition à l'humidité.

Matériaux incompatibles :

Isocyanates, composés du phosphore, acides forts, bases fortes, oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'aluminium Hydrocarbures, oxydes d'azote (NOx), formaldéhyde, hydrocarbures halogénés.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 8 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Hydroxyde d'aluminium	orale	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	inhalation	CL50 (4 heures) : 888 à 2.300 mg/m ³ air (rat)
Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	orale	DL50 - Rat - 1470 mg/kg
1,4-Diazabicyclooctane	orale	DL50 - Rat - 1700 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
1,4-Diazabicyclooctane	Irritant pour la peau.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
1,4-Diazabicyclooctane	Corrosif pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Dioxyde de titane	Sans objet.	Il est reconnu que les particules aéroportées non liées de taille respirable causent le cancer.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Dioxyde de titane	Groupe 2B

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 9 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation :

Susceptible de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	Provoque des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 10 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Nom	Résultat
Hydroxyde d'aluminium	CL50 (16 jours) : 430 à 3,910 µg/L
	NOEC (33 jours) : 71,5 à 558,1 µg/L
	CE50 (48 heures) : 1,5 à 2,56 mg/L
Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	CE50 - Daphnia magna - 39 mg/L - (48 heures)
	CL50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 7,6 mg/L - (72 heures)

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	Pas facilement biodégradable
1,4-Diazabicyclooctane	Pas facilement biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 11 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

13463-67-7	Dioxyde de titane	répertorié
21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	répertorié
68928-76-7	Diméthylbis[(1-oxoneodécyl)oxy]stannane	répertorié
280-57-9	1,4-Diazabicyclooctane	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Page 12 sur 12

MarineWeld Syringe - Part B

sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 07.11.2019

Fin de la fiche de données de sécurité